

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 12 Février 2020

SEANCE du 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 21 Février, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – C. BLANC – C. BOMPAR – M. BOULLE – M. CASSEZ – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JL. CONIL – G. DELHOMEZ – JP. HENRY – I. OGEZ – M. OLIVIER – J. POUPLOT – L. SANCHEZ – JM. CHIAPPINI – C. FIORENTINO – R. GALY – P. LAFARGUE – G. LOPINTO – G. BOUCHARD – M. CHARABOT – P. DEOUS – ML. GOURDON – C. JABOULET – M. LEVET – JM. MACARIO – C. TILLIER – A. GARRIS – JL. RICHARD.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LE BLAY – A. ROATTA – D. LISNARD – B. BROCHAND – P. VAILLANT – B. ALENDA – M. TABAROT – J. ATTUEL – S. LEROY – H. LEROY – D. CARRETERO – F. CHIKLI – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – J. PASERO – M. POURREYRON – M. PAGANIN – G. PEROLE – J. MELLAC – MC. REPETO-LEMAITRE.
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame J. ATTUEL à Monsieur JM. CHIAPPINI – Monsieur S. LEROY à Monsieur P. LAFARGUE – Madame M. TABAROT à Monsieur A. GARRIS.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2020.

2020-05 : Examen et vote du Compte Administratif 2019

Après dépôt en Préfecture

Le : 3 Mars 2020

Publication ou notification

Du : 6 Mars 2020

DU 21 FEVRIER 2020

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif 2019**SYNTHESE :**

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du Syndicat du SCOT'OUEST est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif proposé par le Président du Syndicat, après transmission du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Collectivité.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Il est exposé au Comité Syndical :

Le compte administratif du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2019 a été arrêté au 31 décembre 2019.

Ce compte administratif se présente en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal, Receveur du Syndicat et ses résultats en euros sont les suivants :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice	213 349.58	117 921.70	247 207.79	241 130.31
Résultat exercice	- 95 427.88		- 6 077.48	
Résultat reporté		263 019.45		49 147.94
Résultat exercice cumulé	167 591.57		43 070.46	
Résultat net excédent			210 662.03	

Monsieur le Président demande en conséquence au Comité Syndical de délibérer sur les comptes de l'exercice 2019 et conformément aux textes, quitte la salle. **Monsieur Richard GALY** ayant pour fonction de **Vice-Président**, préside alors la séance.

Le Comité Syndical :

Vu les règlements sur la comptabilité publique et notamment l'instruction codificatrice M14,
Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale,
Où le rapport ci-dessus, procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2019,

Propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le Compte Administratif 2019

D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice	213 349.58	117 921.70	247 207.79	241 130.31
Résultat exercice	- 95 427.88		- 6 077.48	
Résultat reporté		263 019.45		49 147.94
Résultat exercice cumulé	167 591.57		43 070.46	
Résultat net excédent				210 662.03

DE NOTIFIER la présente délibération et le Compte Administratif ci-annexé à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

[Signature]

Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Examen et vote du Compte Administratif 2019

Numéro de l'acte : 2020_05

Date de la décision : 21/02/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20200221-2020_05-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 03/03/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99_DE-006-200016319-20200221-2020_05-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 03/03/2020 17:10:23

Date d'envoi de l'acte : 03/03/2020 17:12:09

Date de réception de l'AR : 03/03/2020 17:22:10